



RÈGLEMENT 2026

*Règlement à valider en ligne lors de votre inscription par internet.
Le fait de s'inscrire à l'Ultra Raid de La Meije VTT implique l'acceptation pure et simple
du présent règlement dans son intégralité.*

1. CALENDRIER

La 15^e édition de l'Ultra Raid de la Meije VTT se déroulera les 12 et 13 septembre 2026.

2. PARTICIPATION

La participation à l'Ultra Raid de La Meije VTT entraîne l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course : article 8 (plus d'informations lors du briefing).

L'épreuve est ouverte à tous, femmes et hommes, licenciés ou non. Les randonnées sont ouvertes aux participants dès l'âge de 16 ans. Les épreuves chronométrées (Elite Ultra 113, Ultra 113 One-or-Two, Raid Cerces 73, Raid Emparis 53 et Raid 2 Jours) sont ouvertes aux concurrents nés avant le 31 décembre 2007.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs (document à télécharger au moment de l'inscription ou sur le site de l'événement). Cette autorisation et le document original sont à remettre lors du retrait de la plaque de cadre. Les randonnées de 50 km et plus restent cependant fortement déconseillées pour les moins de 18 ans.

Tous les participants doivent justifier de leur aptitude médicale par le téléchargement sur le site de l'Ultra Raid de La Meije VTT d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive du VTT en compétition datant de 2025/2026 ou de la copie de leur licence FFC, FFTRI ou UCI. La licence doit être valide le jour de l'épreuve et comporter la mention « Cyclisme » ou « Cycloport » en compétition (autorisation médicale sur la carte licence). ATTENTION : les licences UFOLEP, FFCT et FSGT sont refusées. L'original de la licence ou du certificat médical devra obligatoirement être présenté au moment du retrait des plaques de cadre. Le certificat médical joint à la fiche d'inscription devra être établi, à la diligence et sous la responsabilité du participant, par un médecin exerçant dans l'un des pays de l'Union Européenne.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommages causés par un participant à un autre participant ou à un tiers. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu(e) avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

Pour participer, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela ;

- d'avoir acquis, préalablement à l'épreuve, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes, et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité des participants à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles ;
- de savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige) ;
- de savoir gérer, y compris en étant isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...



VAE – VTAE (vélos à assistance électrique)

Les VTAE uniquement homologués sont autorisés sur les deux raids dédiés (E-Raid Emparis 53 et E-Raid 2 jours) et sur toutes les randonnées. En revanche, ils sont strictement interdits sur les épreuves Elite Ultra 113, Ultra 113 One-or-Two, Raid Cerces 73, Raid Emparis 53 et Raid 2 Jours.

Il revient aux concurrents de s'assurer que leur VTAE est bien homologué. Le changement de batterie est autorisé mais uniquement sur les points de passages suivants : Les Mottets, **Lautaret** et Besse.

Batterie : Le concurrent a la possibilité de faire déposer une (ou deux) batterie(s) de secours sur le parcours. Cette batterie doit être déposée auprès de l'organisation la veille de chaque épreuve. La gestion de ces batteries est sous l'entière responsabilité du concurrent.

- Étape Cerces **69km** : dépôt de la (ou des) batterie(s) numérotée(s) avec le numéro de plaque de cadre au PC course le vendredi soir. Elle **seront** acheminées aux ravitaillements des Mottets **et du Lautaret**
- Étape Emparis 53 : Dépôt de la batterie numérotée avec le numéro de plaque de cadre au PC course le samedi avant 19h. Elle sera acheminée au ravitaillement de Besse.

3. ENGAGEMENTS / INSCRIPTIONS

L'inscription à l'une des épreuves est ferme et définitive et il n'est pas possible de changer d'épreuve. Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur le site officiel de l'événement (www.ultraraidlameije.fr). Le règlement s'effectue uniquement par carte bancaire. L'inscription ne sera enregistrée qu'une fois complète et payée. Chaque concurrent s'inscrit sur l'un des parcours adapté à son niveau. Toute inscription incomplète, notamment en cas de document(s) non fourni(s) ou non conforme(s), ne sera pas validée par le Comité d'Organisation. Cette non validation ne donnera en aucun cas droit au remboursement de l'inscription.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation.

Les engagements seront clos au plus tard le 13/09/2026.

Les tarifs 2026 s'inscrivent dans une logique de plusieurs augmentations successives afin de tenir compte des contraintes organisationnelles. Une inscription précoce facilite l'organisation de l'événement et permet d'anticiper davantage les coûts.

	du 15/01 au 03/03	du 04/03 au 30/04	du 01/05 au 30/06	du 01/07 au 13/09
COURSES CHRONOMÉTRÉES				
ELITE ULTRA 113	63 €	72 €	78 €	92 €
ULTRA 113 ONE-OR-TWO	83 €	88 €	98 €	112 €
RAID 2 JOURS	79 €	83 €	93 €	108 €
RAID CERCES 73	57 €	60 €	67 €	72 €
RAID EMPARIS 53	42 €	44 €	49 €	52 €
COURSES VTTAE CHRONOMÉTRÉES				
E-Raid Emparis 53	42 €	44 €	49 €	52 €
E-Raid 2 Jours	79 €	83 €	93 €	108 €
RANDONNÉES SANS CHRONO				
RANDO 31	39 €	40 €	42 €	47 €
RANDO 36	39 €	40 €	42 €	47 €
RANDO 46	39 €	40 €	42 €	47 €
RANDO 48	54 €	55 €	59 €	67 €
RANDO 53	39 €	40 €	42 €	47 €
RANDO 58	54 €	55 €	59 €	67 €
RANDO 73	54 €	55 €	59 €	67 €
RANDONNÉES 2 JOURS	77 €	81 €	91 €	103 €

Navette col du Galibier en option : 18 € le matin avec VTT, 10 € le soir sans VTT. Places

4. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation de sa participation par le coureur, l'organisateur ne procède à aucun remboursement. Il est fortement conseillé de souscrire l'assurance de notre partenaire BETICKETING qui permet d'être, sous certaines conditions définies par l'Assureur, remboursé à 80 % du montant des droits d'inscription (hors options et frais de services). La souscription se fait sur la plateforme au moment l'inscription.

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle le concurrent aura accès via son contrat d'assurance. Il lui sera demandé quelques informations pour valider ce remboursement. Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyer un mail à : beticketing@assur-connect.com

En savoir plus sur les conditions d'annulation : <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>

5. PLAQUES DE CADRE

Seuls les porteurs d'une plaque de cadre officielle pourront participer à l'épreuve. Chaque plaque est remise individuellement à chaque concurrent.

Pour l'Elite Ultra 113, l'Ultra 113 One-or-Two, le Raid 2 Jours, l'E-Raid 2 Jours et les randonnées : les plaques peuvent être retirées à la salle des Fêtes de La Grave, le vendredi 11 septembre de 15h à 19h. Le dimanche 13 septembre entre 7h et 8h à la salle des fêtes de La Grave concerne uniquement le Raid Emparis 53, l'E-Raid Emparis 53, la Rando 31, la Rando 36, la Rando 46 et la Rando 53.

Lors du retrait des plaques de cadre, chaque concurrent devra présenter sa licence ou l'original du certificat médical prévu à l'article 2, une pièce d'identité avec photo et son sac de course avec tout l'équipement obligatoire.

Pour les randonnées, l'original de l'autorisation parentale pour les mineurs doit également être remise à l'organisation.

Aucun échange de plaque n'est possible.

Les plaques Elite Ultra, Raid Ultra, Randonnées 2 jours et randonnées à la carte du samedi qui n'auront pas été retirées avant le vendredi 11 septembre à 19h peuvent exceptionnellement être remises le samedi 12 septembre à 5h00.

6. DÉPARTS

Les horaires des différents départs – qui se font en peloton groupé – seront les suivants et communiqués sur le site officiel de l'événement :

- **Samedi 12 septembre 2026**
Au départ de Villar d'Arène :
5h56 Elite Ultra 113
6h00 Ultra 113 One-or-Two
6h04 Raid 2 Jours et Raid Cerces 73
6h08 Rando 73 et Rando 2 Jours
Au départ du col du Lautaret :
7h00 E-Raid 2 Jours
Au départ du col du Galibier :
9h00 Rando 58
Au départ de Plan Lachat :
9h30 Rando 48

Navette gratuite de La Grave à Villar d'Arène le samedi de 16h à 19h30 (sans transport vélos).

- **Dimanche 13 septembre 2026**
Au départ de La Grave :
7h55 E-Raid 53
8h20 Raid 2 Jours et Raid Emparis 53
8h25 Rando 53 et Rando 36
Au départ du Chazelet :
8h30 Rando 31 et Rando 46

Les participants non présents à l'heure du départ ne pourront prendre le départ.

7. PARCOURS

L'Ultra Raid de La Meije VTT est une épreuve de VTT de montagne. Les montées sont longues et les descentes sont relativement techniques et peu rapides. La présentation des épreuves tient compte du fait que chaque concurrent s'inscrit en connaissance de cause et en s'assurant d'avoir le niveau technique et l'autonomie nécessaires.

La condition physique du concurrent doit lui permettre de terminer dans de bonnes conditions. Le concurrent doit avoir déjà effectué des sorties en haute montagne et son bagage technique est suffisant pour affronter des montées et descentes techniques sur des chemins mono trace qui peuvent être parfois « aériens ». Le parcours se déroule majoritairement au-dessus de 1800 mètres d'altitude. Les conditions climatiques peuvent être très difficiles (vent, froid, pluie, voire neige), nécessitant un équipement adapté et une réelle capacité d'autonomie personnelle. Malgré les points de ravitaillements et de sécurités, le concurrent doit se considérer sur une épreuve en autosuffisance.

Les différents parcours sont décrits sur le site internet officiel de l'événement : www.ultraraidlameije.fr

Des actualisations auront éventuellement lieu jusqu'au jour de la manifestation. Les traces définitives seront envoyées à tous les inscrits la semaine précédant l'événement.

Un balisage sera effectué par fléchages, fanions, marquages éphémères (non permanents) et rubalise. Seuls les dangers importants, tels que barres rocheuses ou rochers situés dans l'axe des trajectoires habituelles, pourront être balisés ou signalés. Ce balisage ne pourra être ni intégral, ni exhaustif.

L'itinéraire suivi est sous la responsabilité de chacun. Les concurrents sont informés des risques d'accidents graves inhérents aux courses de haute montagne. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de chute entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.

Des points de ravitaillements sont prévus en nombre suffisant. Les concurrents doivent cependant se considérer en semi-autosuffisance et gérer leur hydratation et leur alimentation.

Une assistance extérieure est tolérée mais uniquement sur les points de passage suivants, à la condition de ne pas gêner les ravitaillements officiels et de stationner les voitures en sécurité, sans entraver le passage des autres automobilistes et des concurrents.

- R1 : Col du Galibier.
- R2 : Plan Lachat interdit au niveau du ravitaillement mais possible légèrement avant à l'endroit où les concurrents passent sous la route de Valloire au Galibier. Parking voiture légèrement plus bas direction Valloire.
- R3 : Alpe du Lauzet possible mais attention il y a environ 20/30 minutes de marche pour rejoindre le parcours depuis la route Briançon le Lautaret. Parking au pont de l'Alpe.
- R4 : Le Lautaret.
- R5 : Ventelon. Parking voiture hors parcours coté Chazelet.
- R6 : Refuge « Chez Polyte » interdit.
- R7 : Samedi Chalet Josserand possible mais en accédant au col par la piste (non goudronnée) de Mizoën et non pas par la piste de Besse (parcours concurrents fermé à la circulation). Dimanche village de Besse au niveau du ravitaillement. Parking en aval du ravitaillement.
- R8 : Col Saint Georges possible mais en accédant au col par la piste (non goudronnée) de Mizoën et non pas par la piste de Besse (parcours concurrents fermé à la circulation).

8. ÉTHIQUE

Les concurrents doivent respecter les espaces traversés, et ce d'autant plus que les parcours se situent en partie en zone d'adhésion du Parc national des Ecrins, en zones Natura 2000 ou encore sur des sites classés.

- Ne rien jeter au sol.
- Ne pas sortir des singles et des pistes.
- Ne pas couper les lacets sous peine de pénalisation.
- Respecter les autres usagers de ces mêmes espaces : randonneurs, agriculteurs et éleveurs, chasseurs, autres vététistes...

Des troupeaux sont encore présents en septembre. Il est demandé aux participants d'avoir un comportement adapté (contourner largement le troupeau, descendre de VTT...).

9. RECONNAISSANCE

La reconnaissance du parcours est vivement conseillée. La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants.

⚠ Attention : en juillet et août, la descente depuis le col de la Ponsonnière vers l'Alpe du Lauzet est interdite aux VTT.

10. ÉTAT DU TERRAIN

Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo. Inversement, si quelle qu'en soit la raison une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la viabilité qui en résultera.

L'attention des concurrents est tout particulièrement attirée sur le fait que le parcours est situé dans un domaine naturel de haute montagne. Le Comité de Course pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler, de raccourcir ou d'interrompre celle-ci pour raison de sécurité.

11. SÉCURITÉ

La présence de chaque participant au briefing est obligatoire.

- **Vendredi 11 septembre à 19h précises à la salle des fêtes de La Grave pour les épreuves suivantes :**

Elite Ultra 113
Ultra 113 One-or-Two
Raid 2 Jours
Raid Cerces 73
E-Raid 2 Jours
Rando 73
Rando 58
Rando 48

- **Dimanche 13 septembre sur la ligne de départ :**

E-Raid Emparis 53 à 7h55
Raid 2 Jours et Raid Emparis 53 à 8h20
Rando 36 et Rando 53 à 8h25
Rando 31 et Rando 46 à 8h30

Le participant s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Chaque concurrent doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation, il ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. Le non-respect du code de la route peut entraîner la mise hors course du concurrent.

Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Sécurité Course conformément à la réglementation en vigueur. Chaque coureur est tenu de porter assistance en cas d'accident d'un tiers participant en attendant l'intervention des secours organisés.

L'attention du concurrent est attirée sur le fait que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent conduire à attendre les secours plus longtemps que prévu. La sécurité du coureur dépendra alors de la qualité du matériel qu'il aura emporté dans son sac.

Le matériel individuel doit permettre d'affronter les conditions et les difficultés spécifiques à la haute montagne. Il faut donc pouvoir se protéger aussi bien des grosses chaleurs que du froid, mais aussi de la pluie, voire de la neige. Il est important, en particulier, de ne pas choisir les vêtements les plus légers afin de gagner quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettront réellement une bonne protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances. Pour les départs de nuit, une tenue longue est vivement conseillée.

➡ **Matériel obligatoire :**

- Casque homologué, à porter avec la jugulaire attachée.
- Sac à dos ou banane avec un volume suffisant.
- Téléphone portable (mettre dans son répertoire les numéros de sécurité de l'organisation, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée).
- Veste avec membrane (type Goretex®) imperméable et respirante, permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- Sifflet.
- Nécessaire de réparation.
- Couverture de survie 1,40 m x 2 m au minimum.
- Une bande élastique adhésive permettant de faire un bandage (mini 2,5 m x 6 cm).
- Des vêtements chauds.
- Réserve d'eau 1 litre minimum.
- Réserve alimentaire.

⚠ **Samedi 12 septembre, le départ étant de nuit (6h et 7h) pour tous, un éclairage avant et arrière ainsi qu'un gilet réfléchissant de sécurité sont aussi obligatoires.**

Le coureur porte ce matériel sur lui ou dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards (plaques). Le sac n'est pas échangeable sur le parcours.

⚠ **ATTENTION :** Des contrôles pourront être prévus en cours de course afin de vérifier que chaque concurrent dispose bien de son sac à dos (ou de sa banane) et de son matériel obligatoire. Tout concurrent ne détenant pas ce matériel obligatoire sera soit non admis à prendre le départ, soit disqualifié en cours de course ou à l'arrivée. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.

En cas de blessure et s'il est impossible de joindre le PC course, le participant peut appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement s'il se trouve dans une zone « urgences seulement »). Il convient alors de composer le 112.

➡ **Matériel recommandé :**

- 1 GPS permettant de télécharger la trace du parcours (attention à l'autonomie suivant le type d'épreuve choisie).
- Maillot manches longues.
- Jambières ou collant long.
- Gants chauds.

➡ **Barrières horaires :** Les barrières horaires de l'Elite Ultra 113 sont calculées pour que les participants soient tous rentrés à La Grave au plus tard à 19h, soit 13h de randonnée. Pour mémoire le meilleur temps sur l'Elite Ultra 113 est détenu par Yoann Sert en 8h35 (vitesse moyenne : 13 km/h).

⚠ **ATTENTION :** Hors des barrières horaires, les participants sont considérés comme hors organisation mais doivent rentrer par leurs propres moyens et en autonomie jusqu'à La Grave. L'organisation ne prend pas en charge les rapatriements. En cas de retour direct par la route depuis les premières barrières horaires, l'éclairage et le gilet de sécurité sont obligatoires dans les tunnels.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts. Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les barrières horaires.

➡ **Abandon** : Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement sa plaque de cadre.

➡ **Assistance technique** : Au minimum deux points « assistance technique légère » seront prévus sur le parcours. Cependant, selon la situation géographique et même en cas de casse matériel, le concurrent doit être autonome pour rentrer à La Grave.

➡ **Accident - hélicoptage** : En cas d'accident corporel nécessitant une évacuation hélicoptée, le matériel individuel ne pourra pas être pris en charge par les secouristes. Dans la mesure du possible, les secouristes au sol ou les bénévoles du secteur se chargeront de ce matériel.

➡ **Navette** : Une navette sera prévue à l'arrivée le samedi afin de rapatrier les participants jusqu'à Villar d'Arène et jusqu'au col du Lautaret pour le E raid sur réservation et sans le VTAE. Le dimanche, une navette sera prévue à l'arrivée pour Le Chazelet sur réservation pour récupération des véhicules personnels. Attention ! Aucun transport de vélo ne se fera à cette occasion. Un parking vélo gratuit sera organisé et gardé sur La Grave.

12. SANCTIONS – PÉNALISATIONS - DISQUALIFICATIONS

Les commissaires de course présents sur le parcours, les membres de l'organisation et les responsables de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement.

NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

PÉNALISATION

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de sac à dos, pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de veste, pas de couverture de survie, pas de téléphone mobile, etc.).	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire.	Disqualification immédiate
Départ de nuit (jusqu'au lever du jour) : éclairage non-conforme ou absence du gilet de sécurité.	Disqualification immédiate
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...).	Disqualification immédiate et à vie
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.	Disqualification immédiate
Départ d'un poste de contrôle au-delà des barrières horaires.	Disqualification immédiate
Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage.	Pénalité 1 heure
Absence de sac ou sac non marqué.	Disqualification immédiate
Non-assistance à une personne en difficulté.	Disqualification immédiate
Coupe représentant un raccourci important.	Pénalité 1 heure + estimation du temps gagné.
Absence de passage à un point de contrôle.	Selon décision du jury de course
Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé, coupe d'épingle.	Pénalité ¼ d'heure par coupe.

Toute infraction aux règles citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Sécurité Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

13. CHRONOMÉTRAGE

Un système de chronométrage est mis en œuvre sur les épreuves donnant lieu à un classement. Les randonnées ne sont donc pas chronométrées. Cependant des erreurs peuvent survenir. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage.

A tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, chaque concurrent doit être équipé d'une plaque de cadre parfaitement lisible.

⚠ Attention, il existe une différence notable entre les deux épreuves chronométrées suivantes :

➡ Elite Ultra 113

Parcours Elite Ultra 113 : 113 km – 5300 m D+

Le concurrent est soit finisher, soit non classé, sans possibilité de repartir le lendemain, sauf en reprenant une inscription sur place mais sans possibilité de classement.

➡ Ultra 113 One-or-Two

Le premier objectif reste d'être finisher de l'Elite Ultra 113, mais il est possible de bifurquer en cours de route (km 70) et d'être classé sur 73 km en pouvant repartir le lendemain sur le 53 km pour être classé sur le Raid 2 Jours, qui correspond à la totalité du parcours de l'Elite mais parcouru en deux jours. Cette inscription permet aussi dans tous les cas de rouler le dimanche en profitant de tous les services de l'événement.

14. CLASSEMENT

➡ Elite Ultra 113

Il sera établi un classement hommes et un classement femmes et par catégorie pour les concurrents ayant réalisé le parcours dans son intégralité.

➡ Raid 2 Jours

Un classement individuel scratch sera établi pour chaque journée.

Pour les 2 journées, un classement par addition de temps scratch général et par catégorie sera établi.

➡ E-Raid 2 Jours

Un classement individuel scratch sera établi.

➡ E-Raid Emparis 53

Un classement individuel scratch sera établi.

➡ Raid Cerces 73

Un classement individuel scratch sera établi.

➡ Raid Emparis 53

Un classement individuel scratch sera établi.

Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit dans les 30 minutes après la publication ou la proclamation du classement et remise au Comité d'Organisation. Le Comité d'Organisation statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

15. RECOMPENSES

➡ Elite Ultra 113

Les 3 meilleurs temps (H/F) scratch du parcours intégral seront récompensés par des lots. Seront également récompensés les premiers de chaque catégorie, hommes et femmes (Hommes 19-30 ans / 30-40 ans / 40-50 ans / 50-60 ans / 60 ans et +). Pour bénéficier de ces lots, la présence à la remise officielle (podium) est obligatoire.

➡ Raid 2 Jours

Les 3 meilleurs temps (H/F) scratch du parcours intégral seront récompensés par des lots. Seront également récompensés les premiers de chaque catégorie, hommes et femmes (Hommes 19-30 ans / 30-40 ans / 40-50 ans / 50-60 ans / 60 ans et + Femmes - de 30 ans / 30 ans et +). Pour bénéficier de ces lots, la présence à la remise officielle (podium) est obligatoire.

➡ E-Raid Emparis 53

Les 3 meilleurs temps (H/F) scratch du parcours intégral seront récompensés par des lots. Pour bénéficier de ces lots, la présence à la remise officielle (podium) est obligatoire.

➡ E-Raid 2 Jours

Les 3 meilleurs temps (H/F) scratch du parcours intégral seront récompensés par des lots. Pour bénéficier de ces lots, la présence à la remise officielle (podium) est obligatoire.

➡ Raid Cerces 73

Les 3 meilleurs temps (H/F) scratch du parcours intégral seront récompensés par des lots. Pour bénéficier de ces lots, la présence à la remise officielle (podium) est obligatoire.

➡ Raid Emparis 53

Les 3 meilleurs temps (H/F) scratch du parcours intégral seront récompensés par des lots. Pour bénéficier de ces lots, la présence à la remise officielle (podium) est obligatoire.

Les randonnées ne font pas l'objet d'une remise de récompenses. Pour le parcours Cerces 73 du samedi, seuls les concurrents initialement inscrits sur le Raid Cerces 73 seront récompensés afin de respecter l'équité sportive.

16. PODIUMS

Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors de l'Ultra Raid de La Meije VTT lors de la montée sur le podium. Seules les marques partenaires de l'Ultra Raid de La Meije VTT seront visibles lors de la remise des prix.

17. ASSURANCES

➡ **Responsabilité civile** : l'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

➡ **Individuelle accident** : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au

choix du concurrent. Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuations exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

18. ANNULATION

Le Comité de Sécurité Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques, ou des autorités compétentes. Des parcours de replis pourront être proposés si les conditions météorologiques ne permettent pas de maintenir les parcours prévus.

19. ARRÊT DE L'ÉPREUVE & PARCOURS DE REPLI

Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

En cas de conditions météorologiques dégradées (pluie, températures inférieures ou égales à 5°C, brouillard sur le plateau d'Emparis, neige), le Comité d'Organisation se réserve le droit :

- d'avancer certaines barrières horaires, en particulier celle du col Josserand ;
- de raccourcir le parcours et, dans ce cas, de demander au chronométrateur d'appliquer une pénalité de 2 heures aux concurrents détournés afin de les classer malgré tout à l'arrivée ;
- d'arrêter l'épreuve.

Ces décisions ne sont prises qu'en cas de conditions telles que la poursuite de l'événement sans modification entraînerait une mise en danger des concurrents, des bénévoles et de l'organisation.

20. REMBOURSEMENT

Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le Comité d'Organisation devra décider soit de son report, soit de son annulation. En aucun cas le prix des engagements ne sera remboursé. De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée, quel qu'en soit le fondement juridique.

21. DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent qui prend part à une des épreuves de l'Ultra Raid de La Meije VTT autorise expressément les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les professionnels médias, photographes et cameramen doivent obtenir leur accréditation auprès de l'association Ultra Raid de La Meije VTT, détentrice de l'exploitation de tous les droits commerciaux inhérents.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

22. CONTESTATIONS

Toute contestation dirigée contre le Comité d'Organisation, ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quels que soient la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.

23. SURVOL de DRONES

Tout concurrent qui prend part à une des épreuves de l'Ultra Raid de La Meije VTT autorise expressément les organisateurs de l'événement ainsi que leurs prestataires à les survoler à l'aide de drone et ce même à des distances inférieures à 30 m. Tout concurrent reconnaît être informé et conscient des risques encourus.

24. MODIFICATION RÈGLEMENT

Le présent règlement pourra être modifié à tout moment par le Comité d'Organisation. Chaque participant inscrit recevra par mail l'information de(s) modification(s). Les modifications prendront effet dès l'envoi du mail. Aucune opposition ne pourra être faite.

25. ORGANISATION

L'Ultra Raid de La Meije VTT est organisée par l'association Ultra Raid de La Meije VTT.